

Compte rendu de séance

Séance du 25 Novembre 2019

L' an 2019 et le 25 Novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, NAUD Patricia, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, MM : BAUTHAMY Patrick, BEAUVILAIN Joël, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TOUFFLIN-RIOLI Sophie à M. ELINEAU Jean-Paul

Excusé(s) : M. GISSOT Fabrice

Absent(s) : Mme MIGNE-CHAUVIN Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 19/11/2019

Date d'affichage : 19/11/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le : 27/11/2019

et publication ou notification
du : 27/11/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme TARAUD Léone

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Léone TARAUD a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Budget principal : décision modificative n°2 - 2019_073

Travaux de sauvegarde du Château de Commequiers : plan de financement du projet et demandes de subventions - 2019_074

Demande complémentaire de financement d'installations sportives - chapitre "Equipement" auprès du fonds d'aide au football amateur pour sécurisation - 2019_075

Ecole publique Robert DOISNEAU : reversement de la subvention obtenue auprès de l'Académie de Nantes dans le cadre de l'appel à projets "soutien à la structuration du parcours d'éducation artistique.... - 2019_076

Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage aux abords de l'école Saint Pierre, rue Charles de Gaulle - 2019_077

Convention avec Vendée Eau pour la protection incendie, Route de Saint Paul - 2019_078

Convention de partenariat et autorisation d'occupation du site du château avec l'association "Les Amis du Vieux Château" et le Centre Communal d'Action Sociale - 2019_079

Mutualisation de services - Avenant à la convention de mutualisation du service Systèmes d'information entre la Ville de Saint Hilaire de Riez chargée du service commun, la Communauté de Communes..... - 2019_080

Budget principal : décision modificative n°2

réf : 2019_073

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la décision modificative suivante du budget principal, sur la **section investissement** :

- au regard des éléments financiers actualisés concernant les travaux à réaliser au niveau du Château :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Transfert de crédits		
Opération	Article	Montant
29 « Château »	2113	+ 101 500.00€
Hors opération	2111	-101 500.00€
TOTAL		0.00€

- au regard des travaux d'éclairage supplémentaires à prévoir (abords Ecole Saint Pierre, boulo-drome, abris bus Rue des Marais) :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Transfert de crédits		
Opération	Article	Montant
16 « Eclairage public »	204171	+ 40 000.00€
26 « Voirie »	2315	- 40 000.00€
TOTAL		0.00€

- au regard des opérations d'ordre, sollicitées par la trésorerie :

- Opération d'ordre concernant l'étude sur les infrastructures sportives : liée au fait que les études sont réalisées et conduisent à une mise en œuvre.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
041	2313	+ 9 365.86 €	041	2031	+9 365.86 €
	TOTAL	+ 9 365.86 €		TOTAL	+ 9 365.86 €

- Opération d'ordre liée au fait que l'étude sur l'Eglise n'est pas suivie de réalisation donc les frais d'étude sont à amortir.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	6811	+ 15 024.99 €	040	28031	+15 024.99 €
	TOTAL	+ 15 024.99 €		TOTAL	+ 15 024.99 €

Concernant la **section de fonctionnement**, le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties étant plus important, il est proposé d'effectuer la modification suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
014	7391171	+ 700.00 €	013	6419	+ 700.00 €
	TOTAL	+ 700.00 €		TOTAL	+ 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux de sauvegarde du Château de Commequiers : plan de financement du projet et demandes de subventions

réf : 2019_074

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la remise des offres pour les travaux de sauvegarde du château, le plan de financement ci-dessous a pu être élaboré en lien avec les différents financeurs potentiels.

Objet	Montant HT	Organismes	Montant HT
Travaux	216 976.64€	Direction régionale des Affaires Culturelles	108 140.52€
Maître d'œuvre : Architecte du Patrimoine Monsieur Pericolo	27 512.78 €	Conseil Départemental	26 405.13€
Contrôleur technique – APAVE	1 330.00€	Région des Pays de la Loire	27 035.13€
Coordinateur SPS – MSB	1 230.00€	Fondation du Patrimoine	10 000.00€
Assistance à maîtrise d'ouvrage - CDC	4 428.00€	Fondation du patrimoine - dons	15 423.99€
Etude experte historique – M. Corvisier	6 000.00€	Fondation du patrimoine-bonification	15 423.99€
		Fondation du patrimoine-Mission Stéphane Bern	55 000.00€
Sous-Total	257 477.42€	Sous Total	257 428.76€
Provision pour imprévus/ Aléas (5%)	12 873.87€	Autofinancement, emprunt	12 922.53€
TOTAL	270 351.29€		270 351.29€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé ;

- autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires et à signer tout document se rapportant à l'exécution de l'opération.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Demande complémentaire de financement d'installations sportives - chapitre "Equipement" auprès du fonds d'aide au football amateur pour sécurisation

réf : 2019_075

Loïc RENAUD, Premier Adjoint, indique que la commune peut prétendre à des subventions supplémentaires de la part du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la sécurisation du terrain, et plus particulièrement pour les buts à 8 repliables sur le terrain de football d'honneur.

Il présente le plan de financement correspondant. Il précise que la collectivité sollicite le pourcentage maximum afin d'obtenir une subvention égale à 50 % des travaux HT :

DEPENSES		
	HT	TTC
Fournitures	4 465.00 €	5 358.00 €
Pose	1 200.00 €	1 440.00 €
Test de conformité	280.00 €	336.00 €
TOTAL DEPENSES	5 945.00 €	7 134.00 €

RECETTES		HT
FAFA (50%)		2 972.50 €
TOTAL AIDES		2 972.50 €
Autofinancement, emprunt		2 972.50 €
TOTAL RECETTES		5 945.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à déposer la demande d'aide complémentaire auprès du fonds d'aide du football amateur et à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Ecole publique Robert DOISNEAU : reversement de la subvention obtenue auprès de l'Académie de Nantes dans le cadre de l'appel à projets "soutien à la structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève 2019-2020"

réf : 2019_076

La Commune de Commequiers a été destinataire d'une subvention d'un montant de 733€ de la part de la Délégation Académique à l'Education Artistique et l'Association Culturelle (DAAC).

En effet, l'école Robert Doisneau a déposé une demande de subvention auprès du rectorat dans le cadre du soutien à la structuration du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, et ce pour l'année 2019-2020.

Ce projet intitulé « Des artistes à l'école » a été retenu par la DAAC et permettra donc l'intervention d'une artiste à l'école.

Désormais, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir reverser cette subvention à l'école Robert Doisneau via le compte USEP de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au reversement de la subvention d'un montant de 733€ à l'école Robert Doisneau via le compte USEP de l'école.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage aux abords de l'école Saint Pierre, rue Charles de Gaulle

réf : 2019_077

François BOSTVIRONOIS, adjoint à la Voirie, informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement aux abords de l'école Saint Pierre et de la Salle Saint Joseph, des travaux neufs d'éclairage sont nécessaires. Un mât d'éclairage est à poser et un autre à déplacer (code affaire : L.EC.071.19.003).

François BOSTVIRONOIS présente les conditions financières de ces travaux :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation communale	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
Eclairage public	7 386,00 €	8 863, 00 €	7 386, 00 €	70 %	5 171.00 €
TOTAL PARTICIPATION					5 171.00 €

Après avoir pris connaissance de la convention et du plan, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec Vendée Eau pour la protection incendie, Route de Saint Paul

réf : 2019_078

Jean-Paul CHATELLIER, adjoint, informe le conseil municipal avoir demandé un devis à Vendée Eau afin de desservir et poser un Poteau Incendie, Route de Saint Paul.

Le montant des travaux à la charge de la commune est de 3 896.11€ TTC.

Après avoir pris connaissance de la convention et du plan, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de partenariat et autorisation d'occupation du site du château avec l'association "Les Amis du Vieux Château" et le Centre Communal d'Action Sociale

réf : 2019_079

Vu la décision à l'unanimité du Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis du Vieux Château » (ADVC) en date du 14 novembre 2019 acceptant la signature de la convention de partenariat entre la Commune de Commequiers, le CCAS de Commequiers et les ADVC et autorisant son président à y procéder,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à diverses rencontres avec des représentants des ADVC, il est proposé de conclure une convention de partenariat et d'autorisation d'occupation du site du Château.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide la convention de partenariat et autorisation d'occupation du site du château avec l'association "Les Amis du Vieux Château" et le Centre Communal d'Action Sociale ;

- autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Mutualisation de services - Avenant à la convention de mutualisation du service Systèmes d'information entre la Ville de Saint Hilaire de Riez chargée du service commun, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et chaque entité de la Communauté de Communes - Autorisation de signature

réf : 2019_080

Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en date du 7 décembre 2016, celui-ci avait décidé de créer un service commun des Systèmes d'information et d'en confier la gestion à la commune de Saint Hilaire de Riez.

Par délibération 2017-044, M. le Maire de la commune de Saint Hilaire de Riez a été autorisé à signer la convention de mutualisation décrivant les missions et le périmètre d'action du service commun, la clef de répartition des coûts du service entre les collectivités concernées, la gouvernance, la durée de la mutualisation et les moyens dédiés au service

Il est aujourd'hui proposé par avenant de modifier la convention pour :

- Revoir le terme de la convention,
- Prévoir le recours à des astreintes

L'avenant prendra également acte de la baisse du coût horaire des charges fixes par la commune de Saint Hilaire de 5 à 4€.

Concernant, le terme de la convention, l'avenant vise à le fixer au 30/06/2020 sous réserve que la Communauté de commune et la commune chargée du service commun aient conclu un accord concernant la reprise du service commun, le transfert des agents du service commun et les modalités financières. Si la Communauté et la Commune chargée du service commun n'ont pas trouvé un accord avant le 30/06/2020, la convention fera l'objet d'une tacite reconduction par période de 4 mois.

Il est à noter qu'initialement la convention était à durée illimitée. L'avenant a pour objectif de permettre à la nouvelle assemblée communautaire de revoir la modalité de gestion du service.

Concernant les astreintes, l'avenant vise à la mise en place d'astreintes les week-ends, les jours fériés et les jours de la semaine jusqu'à 19 heures. Les astreintes sont mises en place au bénéfice prioritaire de la Communauté de communes et de l'Office Intercommunal. Elles font l'objet d'une tarification forfaitaire spécifique.

Chaque structure entrant dans le dispositif de mutualisation informatique est invitée à signer l'avenant à la convention tripartite.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention tripartite entre la ville de Saint Hilaire de Riez chargée du service commun des Systèmes d'information, la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et chaque entité de la communauté de Communes;
- d'autoriser sa signature par l'autorité territoriale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le projet d'avenant à la convention tripartite,

- **APPROUVE** l'avenant à la convention tripartite entre la ville de Saint Hilaire de Riez chargée du service commun des Systèmes d'information, la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et chaque entité de la communauté de Communes,

- **CHARGE** le Maire de signer ledit avenant à la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 21:23

En mairie, le 26/11/2019
Le Maire, Jean-Paul ELINEAU

